

financières. Finalement, nous constatons que le rapport est incomplet puisque le mandat du Comité l'a restreint à n'étudier que la première étape de la réforme.

## **Taux et paliers d'imposition**

Nous nous opposons à la première recommandation du Comité qui propose que la nouvelle structure de taux et de paliers d'imposition des particuliers soit mise en vigueur telle que contenue dans le Livre blanc. À notre avis, cette structure manque manifestement de progressivité; en plus d'être injuste pour les classes moyennes, elles accorde des réductions d'impôt trop considérables aux contribuables à revenus élevés.

## **Programmes d'aide aux familles**

Nous croyons que les recommandations du Comité concernant les programmes d'aide aux familles sont trop timides. Même si ces recommandations vont dans le sens de nos propres préoccupations, elles s'arrêtent bien en-deçà des besoins réels des familles. Les témoignages des experts qui ont comparu devant le Comité ont démontré que les effets cumulés de la réforme fiscale et des trois derniers budgets fédéraux réduiront de plus de 400 \$ par enfant l'aide aux familles à revenu moyen. Il n'est donc pas surprenant que la réforme Wilson ait été qualifiée d'attaque contre la famille.

## **Petites entreprises**

En ce qui concerne les petites entreprises, nous estimons que le Comité aurait dû rejeter la proposition du Livre blanc d'augmenter de 10 % à 12 % le taux de taxation des petites entreprises manufacturières. Nous ne comprenons pas pourquoi les petites entreprises manufacturières sont le seul groupe à subir une augmentation du taux de taxation. Rappelons qu'il y a au Canada plus de 40 000 petites entreprises manufacturières et qu'elles ont créé plus de 74 % des emplois dans ce secteur au cours des dernières années.

En outre, nous croyons que le Comité aurait dû recommander que les ventes d'actifs des petites entreprises donnent droit à l'exemption de 500 000 \$ de gains en capital. Initialement le Comité s'était dit d'accord avec cette idée, mais par la suite la majorité s'est laissée convaincre par le ministère des Finances que la rédaction d'une telle loi serait très difficile. Nous reconnaissons nous aussi cette difficulté mais nous croyons qu'elle n'est certes pas plus insurmontable que celle que le ministère a rencontrée lorsqu'il a décidé d'introduire cette exemption générale en mai 1985.

## **Actions accréditatives**

Nous nous opposons à la recommandation du Comité portant sur les actions accréditatives du secteur des ressources. Comme le propose le Livre blanc, le Comité suggère d'abolir la déduction pour épuisement gagné, mais d'en retarder l'application de six mois seulement. Nous croyons quant à nous que le système actuel des actions accréditatives a permis d'accélérer l'exploration de nos ressources, laquelle constitue une